

Rapport Financier :

Le Bilan financier de l'année 2014 fait apparaître un résultat négatif de 8592,99 € au 31 décembre 2014.

Ce résultat deviendra positif lorsque nous aurons perçu les reliquats de subventions : 9600 € au titre de l'année 2013 et 21412,50 € au titre de l'année 2014. En rajoutant les règlements de formations qui n'ont pas encore été faits, cela amène à un total de 30212,50 €.

La Ligue a perçu cette année 10072 € de cotisations des clubs et Oblas. Ces cotisations, qui constituent ses fonds propres, permettent à la Ligue de fonctionner et d'entretenir les sites de vol, aucune subvention n'étant donnée pour ces postes ( une aide pour les sites est en cours d'instruction à la FFVL)

Voici les grandes lignes budgétaires de la Ligue :

– Les emplois d'avenir embauchés cette année sont financés par l'Etat et par le Département. La Ligue garde à sa charge les charges patronales et le fonctionnement. Ils contribuent à la conduite de la navette et à l'entretien des sites de vol, principalement Bellemène, Dos d'Ane, Saint Leu. Nous les avons équipés en matériel pour la tonte ainsi que de matériel de sécurité (chaussures, casque, lunettes).

– Le budget navette est globalement équilibré. C'est un outil qui est devenu indispensable pour les compétitions régionales parapente et delta, ainsi que pour les formations, et très confortable pour les pilotes qui utilisent le décollage de Saint Leu. Il serait difficile aujourd'hui de se passer de cet outil. La Ligue doit se constituer une réserve de trésorerie pour envisager un changement de cette navette dans les années à venir.

– La Ligue a pu, grâce aux subventions demandées, aider les pilotes en formations (Qbi, accompagnateur club et monitorat fédéral), aider les pilotes qui font de la compétition, tant au niveau régional, que national ou international. En effet, 5 pilotes ont bénéficié d'aides pour leur participation au Championnat de France, et 7 pilotes ont bénéficié d'aides pour leurs participations à différentes PWC.

– Les jeunes pilotes prometteurs bénéficient d'un entraînement spécifique.

– Des jeunes issus de milieux défavorisés peuvent s'initier au parapente grâce à des moniteurs motivés. Sans ces aides, ils n'auraient pas accès à ce sport.

– La PWC, manifestation internationale, action phare de la Ligue, permet d'assurer un rayonnement du parapente au delà de l'île : découverte des sites locaux par des pilotes internationaux, possibilité pour les pilotes locaux de se mesurer aux meilleurs mondiaux ... Cette manifestation est équilibrée d'un point de vue financier, car aidée par la Région, la Mairie de Saint Leu et quelques sponsors privés. Elle demande un investissement humain très important.

– Nous continuons à entretenir et créer des sites de vol, afin de garantir des espaces de décollage et d'apprentissage de plus en plus importants et sécurisés. Cela aussi demande des efforts d'investissement.

- Enfin, la Ligue, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, ne va plus acheter de voiles, difficiles à stocker (pour rappel la Ligue n'a pas de local) et à entretenir. Elle a décidé d'aider les clubs à s'équiper avec signature de conventions.

La situation bancaire au 31 Décembre 2014 est positive.

La Trésorière de la LVLR,  
Sylvie Jarlier

